

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
~~Travail-Démocratie-Paix~~

~~-----~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

~~-----~~  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES  
~~-----~~

DECRET N° 78/213 DU 15 MARS 1978  
portant nomination de Monsieur MIERASSA  
Clément, Ingénieur Statisticien de 2e  
échelon stagiaire, en qualité de Directeur  
Général du Centre National de la Statis-  
tique et des Etudes Economiques.-

-----  
LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires  
de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire  
du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la struc-  
ture du Comité Militaire du Parti ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des  
fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations  
des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 75/143 du 20 mars 1975 fixant les indemnités de fonctions  
allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret 77/540 du 28 octobre 1977 portant réorganisation du Ministère  
du Plan ;  
Vu le décret 78/062 du 4 février 1978 portant organisation et attributions  
du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques ;  
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 16 juillet  
1977.

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article premier. - Monsieur MIERASSA Clément, Ingénieur Statisticien de 2e  
échelon stagiaire, est nommé Directeur Général du Centre National de la Sta-  
tistique et des Etudes Economiques au Ministère du Plan.

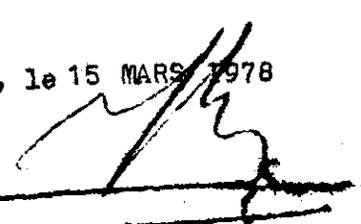
.../...

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo. /-

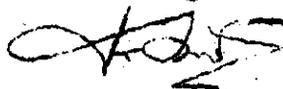
Fait à Brazzaville, le 15 MARS 1978

Par le Président du Comité Militaire du Parti,  
Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres :

Le Deuxième Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan,

  
General Joachim YHOMBY-OPANGO.-

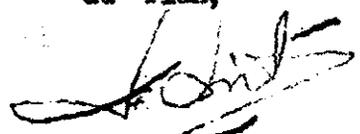
F. Le Ministre des Finances,  
en mission, le Ministre Délégué chargé  
du Plan,

  
F. B. I. T. A.

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre délégué, chargé  
du Plan,



Francois BITA.-

  
Alphonse MOUISSOU-POUATI.-